

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4137

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Projets d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon - Elaboration d'études d'impact, réalisation de dossiers d'enquêtes publiques et autres dossiers réglementaires - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthelémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4137**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : Projets d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon - Elaboration d'études d'impact, réalisation de dossiers d'enquêtes publiques et autres dossiers réglementaires - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) "Grenelle II" et les décrets subséquents en 2011 ont réformé les dispositions relatives aux études d'impact et aux enquêtes publiques.

Les projets d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon nécessitent de réaliser des études d'impact et des dossiers réglementaires qui sont intégrés à la constitution de dossiers d'enquête publique.

L'accord-cadre signé en 2009 portant sur la réalisation d'études d'impact et de dossiers d'enquêtes publiques a pris fin en mai 2013. Afin d'assurer la continuité de ces prestations de service et de répondre aux prescriptions de ces nouvelles réglementations, la Communauté urbaine a lancé un appel d'offres ouvert, avec mise en concurrence, en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 77-I du code des marchés publics, pour l'attribution d'un marché de prestations intellectuelles.

Le présent rapport a pour objet la signature d'un marché à bons de commande pour élaborer des études d'impact, réaliser des dossiers d'enquête publique et autres dossiers réglementaires pour les projets de la Communauté urbaine, alloti comme suit :

- lot n° 1 : rive droite du Rhône, pour un montant minimum annuel de 25 000 € HT - sans maximum,

- lot n° 2 : rive gauche du Rhône, pour un montant minimum annuel de 37 500 € HT - sans maximum.

Chaque lot fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Les lots comporteront l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché (4 ans)	
		Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)
1	rive droite du Rhône	100 000	119 600
2	rive gauche du Rhône	150 000	179 400

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 juillet 2013, a classé les offres et choisi pour les 2 lots celles des entreprises et des groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Nom de l'attributaire
1	rive droite du Rhône	groupement d'entreprises Soberco environnement/Ap management
2	rive gauche du Rhône	entreprise EGIS

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises et le groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : élaboration d'études d'impact, réalisation de dossiers d'enquêtes publiques et autres dossiers réglementaires - rive droite du Rhône ; groupement d'entreprises Soberco environnement/Ap Management, pour un montant minimum annuel de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC et sans maximum pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 2 : élaboration d'études d'impact, réalisation de dossiers d'enquêtes publiques et autres dossiers réglementaires - rive gauche du Rhône ; entreprise EGIS, pour un montant minimum annuel de 37 500 € HT, soit 44 850 € TTC et sans maximum pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 617 et 2031 - fonctions 815, 820, 821, 822 et 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.